



16ème législature

Question N° : 18493	De M. Pierre Dharréville (Non inscrit - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >drogue	Tête d'analyse >Empêcher la commercialisation de produits du type « Sniffy »	Analyse > Empêcher la commercialisation de produits du type « Sniffy ».
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la vente du produit « Sniffy ». Ce produit, supposé être énergisant, est vendu par l'entreprise Highbuy sous la forme de poudre à inhaler par le nez au moyen d'une paille. On mesure toute la symbolique de ce geste qui constitue en soi une incitation à peine voilée à la consommation de drogues aux effets dévastateurs, sans parler des effets indésirables éventuels de ce produit liés à une prise excessive. Cela est très inquiétant dans une société déjà fragilisée par de multiples addictions. Après les *puffs* susceptibles de familiariser les plus jeunes avec le geste du fumeur, voici donc un nouveau produit dont il faut impérativement protéger la population du pays et particulièrement les plus jeunes. Aussi M. le député interroge M. le ministre sur les délais dans lesquels il compte interdire ce produit. De façon plus générale, il lui demande quelles dispositions vont être prises pour éviter que de tels produits ne puissent être autorisés et commercialisés.